

CONFERENCE SOCIALE TRIMESTRIELLE

Mercredi 27 avril 2011 – 7h30 / 12h30 – Royal Tera

INTERVENTION D'OUVERTURE

Harold MARTIN

Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Madame le membre du Gouvernement en charge de la formation professionnelle

(Sylvie ROBINEAU),

Monsieur le membre du Gouvernement chargé du dialogue social (Jean-Claude BRIAULT),

Monsieur le membre du Gouvernement chargé du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion professionnelle

(Georges MANDAOUE),

Mesdames et Messieurs les représentants des organisations syndicales patronales et de salariés,

Monsieur le Directeur de la DTE

(Pierre GARCIA),

Mesdames et Messieurs,

A tous, je souhaite la bienvenue pour cette première Conférence sociale trimestrielle qui réunit ce matin le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et les partenaires sociaux désormais officiellement organisés en « Conseil du Dialogue Social ».

Je me réjouis sincèrement de cette rencontre, et ceci à **double titre** :

- **tout d'abord** parce que je suis très attaché à ce format de « Conférence sociale » qui permet un échange libre, ouvert, approfondi, entre acteurs responsables et engagés autour de thématiques précises et de sujets qui sont au centre de la vie des entreprises et de leurs acteurs.

Souvenez-vous, c'est notamment sous cette forme que je vous avais proposé de travailler sur les salaires au cours de deux rencontres spécifiques, en juin 2008 et mars 2009, ce qui constituait alors une première en Nouvelle-Calédonie.

Nous reprenons donc ce matin en quelque sorte « le fil » de nos discussions, des discussions qui avaient été particulièrement riches de 2007 à 2009 puisque nous avons également, ensemble, nourri le contenu

- du *2^{ème} Forum sur le dialogue social en Nouvelle-Calédonie* en octobre 2007,
- ainsi que de la *2^{ème} Session sur le Dialogue Social* menée tout au long de l'année 2008 et dont les conclusions avaient été tirées en présence d'Yves JEGO, alors Ministre de l'Outre-mer, au cours du *3^{ème} Forum sur le Dialogue Social en Calédonie* de novembre 2008.

- **la seconde raison** qui motive ma satisfaction de vous rencontrer aujourd'hui pour cette matinée de travail, c'est que cette Conférence Sociale trimestrielle est un rendez-vous qui est prévu par la délibération d'application de la loi du Pays de décembre 2010 relative à la création du CDS, le Conseil du Dialogue Social.

Cette délibération précise l'organisation pratique des travaux entre le Gouvernement et les partenaires sociaux et la périodicité des Conférences sociales, annuelle et trimestrielles.

Or, cette délibération a été votée par la Commission Permanente du Congrès mercredi dernier exactement, le 20 avril 2011, et nous commençons aujourd'hui ! Sans délai, c'est une bonne chose.

De la même façon, puisque nous avons désormais la Loi du Pays et sa délibération d'application, je vous propose qu'après vous avoir consultés et recueilli vos propositions, **le Gouvernement procède à la nomination des membres du Conseil du Dialogue Social et à l'installation officielle de cette instance importante, tellement attendue. Je souhaite que cette étape puisse être franchie dans quelques semaines, au plus tard au 1^{er} juillet prochain.**

Je vais dans un instant donner la parole à Pierre GARCIA, selon l'ordre du jour prévu,

- pour un aperçu sur les dernières évolutions des relations de travail en Nouvelle-Calédonie,
- puis pour que nous examinions en détail le bilan intermédiaire de l'agenda social partagé 2011.

Avant cela, je souhaiterais compléter ce propos d'introduction par quelques mots rapides destinés à **vous confirmer le fait que ce Gouvernement -que j'ai la responsabilité de présider- s'inscrit pleinement dans la démarche de nouvelle gouvernance qui est à l'œuvre en Nouvelle-Calédonie depuis quelques années, une démarche à laquelle, ainsi que je l'ai rappelé tout à l'heure, nous avons collectivement déjà largement contribué.**

En effet, l'ensemble des actions engagées depuis **2006** sous le pilotage technique de la Direction du Travail et de l'Emploi a permis **l'émergence dans le pays d'une nouvelle culture du dialogue social fondée sur la concertation et l'expertise.**

Progressivement, un corpus juridique moderne et adapté aux réalités locales a été élaboré.

Des textes fondateurs ont été adoptés par le Congrès, le législateur, sous l'impulsion des partenaires sociaux, des textes instaurant de nouveaux rapports entre la sphère politique et les organisations syndicales, qui permettent aujourd'hui de travailler dans la durée, en exercices annuels ou pluriannuels, sur des plans globaux de réformes et non plus au coup par coup.

C'est donc bien dans cette continuité que nous nous inscrivons, pour promouvoir cette concertation grâce à une méthode de travail rigoureuse.

Depuis deux ans, on est ainsi passé à des exercices pratiques et **cette méthode de travail prend désormais la forme d'un « agenda social partagé »**, qui détaille la totalité des points de discussion et de négociation entre les partenaires sociaux.

Le contenu de cette Conférence Sociale Trimestrielle a donc été conçu pour faire un bilan d'étape de l'Agenda Social partagé 2011 et nous sommes là ce matin pour cela : voir ensemble ce qui pose problème ou pas et vérifier que nous sommes sur la même longueur d'ondes sur les gros dossiers qui y figurent, notamment en matière de politique des revenus, revalorisation des bas salaires ou intéressement, par exemple.

Mesdames, Messieurs,

je vais conclure ce propos introductif en vous assurant que, pour moi, ce rendez-vous périodique que nous mettons en place ce matin à travers la tenue de la première Conférence Sociale Trimestrielle, est absolument nécessaire à la Nouvelle-Calédonie car il organise et stabilise le rapprochement des différents acteurs de la vie économique locale que sont les partenaires sociaux.

J'ai la certitude que cela est la bonne méthode car nous avons devant nous un chantier collectif considérable au service des Calédoniens, particulièrement sur le champ du pouvoir d'achat des salariés et de la lutte contre la vie chère qui est, vous le savez, la double priorité actuelle, à la fois de la population et du Gouvernement.

Nous allons maintenant entrer dans le vif du sujet, je donne la parole à Pierre GARCIA pour le premier point de l'ordre du jour.

CONFERENCE SOCIALE TRIMESTRIELLE

Mercredi 27 avril 2011 – 7h30 / 12h30 – Royal Tera

POINTS SPECIFIQUES

La politique des revenus

- **revalorisation des bas salaires** : texte voté au Congrès en juillet ?
Encourager la négociation au sein de chaque branche, de chaque entreprise.

Lier l'augmentation des salaires et la productivité des entreprises, même si le sujet est sensible.

Argument du type :

« La collectivité n'est pas une vache à lait et les acteurs privés ont leur responsabilité dans ce processus. Dans un pays où s'exerce l'économie de marché, chacun doit respecter ses engagements. Quand on parle niveau de vie et revenus, la question du profit des entreprises refait systématiquement surface. Nous n'allons pas épuiser ce matin le vaste débat sur la « plus juste » répartition des revenus du capital, il est plus raisonnable de s'interroger sur l'utilisation des gains de productivité au service de tous. Qui dit gain de productivité, dit –en amont- progrès technique pour y parvenir. Qui dit progrès technique dit investissement. Au final, l'investissement est censé, non seulement créer des emplois, mais aussi offrir de meilleurs produits, normalement moins chers.

En résumé, les solutions à la vie chère ne résident pas uniquement dans les aides publiques en tous genres. Les acteurs privés y ont un rôle déterminant ».

- **Intéressement** : nous devons aller au bout du processus.
Le Gouvernement attend les réactions des partenaires sociaux au projet de texte élaboré avec la DTE (validation ou non ?)
- **Participation** : proposer de renvoyer à la prochaine Conférence Sociale Trimestrielle.
- **Nouvelle session du Dialogue Social** : il n'y en a eu aucune ces deux dernières années.
Proposer d'y réfléchir d'ici la prochaine rencontre trimestrielle.